

SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE COMMUNAUTAIRE (SEC) POUR L'INCORPORATION DES CONNAISSANCES AUTOCHTONES ET LOCALES DANS LE CONTEXTE DU PROGRAMME DU CORRIDOR NORDIQUE CANADIEN

Evgeniia (Jen) Sidorova et Luis D. Virla

RÉSUMÉ

Le concept de corridor nordique canadien (CNC) est proposé pour traverser plusieurs provinces du Nord et du Moyen-Nord canadien et traverserait des territoires majoritairement catégorisés comme terres visées par un traité (historique ou moderne), sur lesquels les droits, les besoins et les préoccupations des communautés autochtones et locales touchées par le CNC doivent être respectés et exercés. Au Canada, la *Loi constitutionnelle* (1982) distingue trois groupes de peuples autochtones : les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Les premiers colonisateurs au Canada ont établi, avec les peuples autochtones, des ententes qui énuméraient les droits et obligations de toutes les parties concernées pour maintenir une coexistence pacifique. Cependant, pendant longtemps, les droits issus des traités ont été violés, érodant les principes des accords. L'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) reconnaissent et affirment la responsabilité de respecter et d'exercer les droits issus de traités et les droits autochtones, ce que les gouvernements canadiens se sont engagés à faire.

Les connaissances autochtones et locales (CAL) sont à la base de la co-évolution d'approches durables pour la planification et le développement d'infrastructures dans le centre et le nord du Canada. Dans le suivi du développement et de l'exploitation des infrastructures du CNC, le processus de coproduction de connaissances doit être accompli en tenant compte des droits, des attentes et des priorités des communautés autochtones et locales touchées. L'intégration des CAL dans le développement à grande échelle des infrastructures du Nord peut améliorer les pratiques de durabilité, car la coproduction de connaissances élargit la compréhension conceptuelle de la nature et apporte plus d'occasions pour faire avancer les objectifs de développement durable. L'épistémologie autochtone se développe à partir de l'interconnexion entre le monde humain, l'esprit et les entités inanimées. Une vision relationnelle du monde renvoie à l'idée d'un fort accent sur les personnes et les entités qui se rassemblent pour

s'entraider et se soutenir dans leur relation. Les systèmes des CAL sont des complexes reliant connaissance, action et croyance et ils impliquent différentes conceptualisations de la connectivité homme-nature, où les humains apprennent des plantes et des animaux par observation, et ils traitent la nature comme leur enseignant.

La soi-disant intégration des connaissances n'est pas parvenue à résoudre les questions de la dynamique de pouvoirs inégaux, des tendances coloniales persistantes et d'une longue histoire d'accords rompus dans les négociations environnementales. Assurer uniquement la participation et l'inclusion des Autochtones ne suffit pas pour lutter contre le colonialisme. Bien que la participation autochtone soit souvent considérée comme un succès, les scientifiques occidentaux devraient se pencher sur leurs propres points de vue et méthodes scientifiques. Les CAL doivent être traitées comme une expertise et non comme une culture. Dans de nombreux cas, les études sur les CAL se caractérisent par un manque de contrôle autochtone sur le processus ou sur les résultats de recherche. L'intégration des connaissances n'est qu'une des étapes vers une coproduction utile des connaissances, car la simple intégration des CAL peut conduire à l'appropriation ou à la symbolique. Ainsi, l'incorporation des CAL dans la politique et les sciences environnementales doit aller au-delà de l'intégration des connaissances.

La surveillance environnementale communautaire (SEC) peut être une approche efficace pour intégrer les CAL de manière significative dans le concept du CNC. La SEC offre aux collectivités la possibilité de participer de manière significative à la reconnaissance des impacts existants et potentiels du développement des infrastructures. La SEC inclut la collecte et la surveillance des impacts environnementaux, culturels, linguistiques et sociaux. Dans les cas les mieux réussis, la SEC est dirigé par des membres des communautés autochtones et locales avec ou sans agences externes telles que des chercheurs ou des organismes gouvernementaux. Dans le cadre de l'objectif du CNC visant à soutenir le développement économique et social, la SEC peut favoriser l'engagement communautaire et améliorer la reconnaissance et l'identification des impacts négatifs potentiels et existants des projets d'infrastructure proposés avant, pendant et après la mise en œuvre.

Cet article examine les fondements de la SEC et sa mise en œuvre en tant qu'outil pour incorporer de manière efficace les CAL dans le CNC en évaluant la littérature scientifique et grise et en présentant une discussion sur les avantages et les limites de la SEC. L'étude reconnaît les codes et sous-codes qui sont intégrés dans un cadre d'évaluation des succès et défis de projets potentiels qui aspirent à mettre en œuvre la SEC. Le cadre de mise en œuvre de la SEC est appliqué à trois études de cas au Canada afin d'illustrer les défis et occasions pour la mise en œuvre de la SEC; puis des recommandations sont formulées pour le CNC.

Cette étude utilise un codage manuel ouvert, décomposant, examinant, comparant, conceptualisant et catégorisant les informations. La reconnaissance de schémas, qui est un élément du codage manuel ouvert, a été employée pour identifier les thèmes communs qui émergent dans la littérature scientifique. Cette étude a analysé 27 articles

qui présentaient des études de cas sur l'incorporation des CAL dans la SEC à divers lieux géographiques à travers le monde sans orientation régionale spécifique. L'étude a catégorisé les données pour identifier les concepts qui semblaient se rapporter aux mêmes phénomènes, puis un code a été attribué à chaque catégorie.

Le cadre de mise en œuvre de la SEC a été testé avec des études de cas réelles menées dans des provinces du centre et du nord du Canada : surveillance de la contamination des baies (Alb.), surveillance de la qualité de l'eau (Alb., C.-B., T.N.-O., Nun., Sask. et Yn) et surveillance du caribou (Qc et T.-N.). Les études de cas ont été sélectionnées en fonction des critères suivants : a) l'emplacement géographique des études dans le Nord et le Moyen-Nord du Canada pertinentes dans le cadre du CNC; b) la pertinence par rapport au concept de développement d'infrastructures à grande échelle du CNC (multimodal – route, rail, pipeline, transport d'électricité et communications) sur les emprises de transport dans le Nord et le Moyen-Nord du Canada; et c) l'intention d'incorporer les CAL dans la SEC. La mise en œuvre du cadre consistait à repérer les éléments de succès et les défis observés lors de la mise en œuvre de chaque étude de cas, et discutés en tant que leçons apprises. Chaque étude de cas a fourni des données sur l'expérience pratique de l'adoption et de la mise en œuvre de la SEC dans le Nord et le Moyen-Nord du Canada.

L'évaluation de la littérature et des études de cas indique que le succès de la mise en œuvre de la SEC dans le cadre du concept du CNC nécessitera la prise en compte d'éléments clés, tels que le leadership autochtone, l'intégration technologique appropriée, un partenariat égal des promoteurs avec les communautés autochtones et locales ainsi que la disponibilité et la coopération dans l'élaboration de lignes directrices (institutionnelles et particulières aux projets) qui énoncent des règles et des objectifs clairs. En outre, les problèmes techniques, organisationnels, financiers et environnementaux sont reconnus comme des défis potentiels pour atteindre les objectifs de la SEC dans le cadre du CNC.

L'analyse des études de cas canadiennes à l'aide du cadre de mise en œuvre de la SEC indique que celle-ci favorise l'élaboration de programmes d'adaptation aux changements climatiques qui intègrent les CAL. La SEC améliore également les relations communautaires avec le gouvernement et le secteur privé. De plus, la SEC offre l'occasion d'améliorer les plans d'action en incorporant des éléments non quantitatifs des CAL tels que des composants holistiques et spirituels, souvent négligés par les scientifiques. Les études de cas font également voir les défis communs liés au manque de structure administrative et juridique adéquate aux niveaux provincial, territorial et fédéral, la forte dépendance à l'égard des bénévoles, le manque de méthodes normalisées, l'accent mis sur des types spécifiques de paysage et les problèmes généraux liés à l'incorporation des CAL dans les questions scientifiques et politiques en raison de l'incommensurabilité de la science occidentale et de l'épistémologie des CAL. La mise en œuvre de la SEC pour le CNC devrait inclure des stratégies d'atténuation de ces défis afin de réduire les obstacles à la mise en œuvre de même que les impacts négatifs du déploiement de la SEC.

Les projets de SEC dirigés par des Autochtones peuvent contribuer à la réconciliation entre le Canada et les peuples autochtones, car ils fournissent de véritables représentations de la surveillance environnementale, lesquelles sont profondément ancrées dans les CAL de même que dans la langue, dans les valeurs traditionnelles, dans les traditions juridiques et dans les pratiques de gestion environnementale associées à l'exercice des droits de l'article 35. Cette étude reconnaît également d'autres éléments essentiels à la coproduction de connaissances utiles dans les programmes de SEC, tels que la présence d'occasions de financement suffisant à court et à long terme, le partenariat avec des organisations relais, la reconnaissance des CAL en tant que propriété intellectuelle et l'élaboration d'actes juridiques spéciaux pour la SEC dans la législation nationale et provinciale ou territoriale. L'utilisation des technologies (par exemple, la cartographie, les SIG et l'observation terrestre) améliore les taux de détection et génère des données plus précises. Inviter des consultants professionnels pourrait également accroître la légitimité technique des données pour les décideurs. La formation des membres de la communauté par des spécialistes techniques et des scientifiques de l'environnement contribue au renforcement des capacités des communautés autochtones.

Les résultats de l'étude suggèrent que les politiques pour la conception de la SEC pourraient inclure : une collaboration avec les gouvernements autochtones afin d'assurer le leadership autochtone des programmes de SEC; la création d'occasions de financement pour la SEC par les acteurs publics et privés; la coopération avec des organisations relais; la reconnaissance des CAL incorporées dans la SEC en tant que propriété intellectuelle; la construction d'un espace juridique pour divers types de SEC; et la formulation de conseils pour l'incorporation des CAL dans la législation nationale et provinciale ou territoriale au Canada. Des études supplémentaires seront nécessaires pour la conception des programmes de SEC qui pourraient être adaptés aux lieux géographiques particuliers et aux projets d'infrastructure liés au CNC.